

## Une formation adéquate pour le contexte espagnol?

Plusieurs initiatives visent à lier la formation des imams à l'institutionnalisation d'une représentation de la communauté musulmane en Espagne.

J.M.

Il existe des doutes raisonnables au sujet de la formation des imams qui travaillent en Europe. Non pas sur le contenu ou préparation, mais sur son adéquation à un contexte sécularisé qui ne se régit pas par les mêmes paramètres que les sociétés musulmanes d'origine. Les débats qui se posent en Europe au sujet de la formation complémentaire que doivent recevoir ces imams, partent du présupposé d'un déficit en formation, alors qu'il s'agit d'essayer de pallier à un déficit contextuel. En ce sens, en premier lieu, il faut reconnaître que le niveau formatif de ces figures religieuses est une conséquence directe de l'évolution de la configuration du domaine religieux islamique dans les pays d'origine. Dans le cas espagnol, et étant donnée la prédominance du collectif marocain, le profil de formation de ces imams montre les transformations qui se sont produites ces dernières années dans la gestion de la référence islamique dans le pays alaouite.

En second lieu, le niveau de formation des imams est beaucoup plus consistant que ce qui est habituellement admis. A partir d'un échantillon de 33 imams qui exercent en Catalogne, on observe que plus de 70 % ont reçu une formation traditionnelle où la mémorisation du Coran occupe un rôle fondamental et qui inclut, de plus, d'autres matières à contenu théologique (Jordi Moreras, *Garantes de la tradición. Los imames en Cataluña*. Etude financée en 2006 para la Fondation Jaume Bofill de Barcelone. Presse). Une grande partie d'entre eux ont accédé à la licence qui leur octroie la capacité pour pouvoir exercer en tant qu'imam dans une mosquée locale. 20 % accrédite des études supérieures en matière religieuse, alors que 10 % déclare avoir une formation autodidacte. Une autre donnée significative : la grande majorité des imams en Catalogne accumule une expérience antérieure en tant qu'imam dans son pays d'origine. Cependant, les situations où l'on accède à la fonction d'imam dans un contexte migratoire s'expliquent par des causes circonstancielles : l'absence d'autres personnes qui pourraient diriger la prière communautaire, ou l'acceptation de cette fonction de manière temporaire bien qu'elle devienne parfois permanente.

Finalement, il est intéressant de reconnaître les diverses initiatives de formation pour imams développées en Espagne par les communautés musulmanes mêmes, an-

térieures à l'intérêt exprimé par les responsables politiques et l'opinion publique. Il est significatif de voir dans ces propositions la tentative de lier cette formation aux processus d'institutionnalisation d'une représentation de la communauté musulmane en Espagne. La formation prêche une certaine légitimité doctrinale aux institutions qui prétendent occuper un poste prééminent dans cette représentation, en même temps qu'elle leur permet d'intervenir dans un des aspects de l'organisation du culte musulman qui continue à dépendre des gestionnaires des différents oratoires communautaires présents sur le territoire.

### Initiatives de formation pour imams en Espagne

Revisons brièvement ces initiatives en commençant par les séances et conférences organisées pendant les années soixante-dix et quatre-vingts, par les délégations du Centre islamique de formation religieuse (Madrid, Grenade, Las Palmas et Barcelone) auxquelles avaient l'habitude de participer des théologiens originaires du Proche-Orient exilés en Europe. Certains faisaient partie du courant idéologique des Frères Musulmans, ce qui montre le degré des connexions internationales que maintenait ce Centre.

Face au processus d'institutionnalisation qui surgit après la création en 1992 de la Commission islamique d'Espagne, les deux fédérations qui la formaient (la Fédération espagnole d'entités religieuses islamiques- FEERI et l'Union de communautés islamiques d'Espagne- UCIDE) menèrent plusieurs tentatives pour former et organiser la fonction des imams en Espagne. La FEERI paria sur la création d'un conseil supérieur d'imams en Espagne, qui devait assumer une triple fonction : la régulation de l'exercice d'imam, la proposition d'initiatives de formation et, surtout, l'établissement d'une instance d'autorité religieuse de référence, capable d'établir des rapports et des résolutions juridiques islamiques. La progressive influence des secteurs pro-saoudites dans cette fédération provoqua une première crise interne qui déboucha en janvier 2001 sur la réélection du secrétariat général par les membres de l'Assemblée Islamique, entité fondatrice de la FEERI. Dès lors, la stratégie de cette fédération s'est orientée vers la colla-

boration avec des universités espagnoles, plus précisément avec l'UNED : pendant l'année 2005-06, débute une première édition d'un diplôme supérieur d'un an avec le titre de « Culture, civilisation et religion islamiques ». La modalité on-line de ce cours – appuyée par la Fondation Pluralisme et Cohabitation – attira environ 150 élèves ce qui a conduit à une deuxième édition. Nonobstant, la plupart de ces élèves ne sont pas musulmans.

Depuis sa création, l'UCIDE a développé un programme informel d'activités de formation, dirigé aux imams et à d'autres profils communautaires. Son principal projet, appuyé aussi par la Fondation Pluralisme et Cohabitation, est lié à l'accord de collaboration avec l'université islamique Al-Azhar du Caire pour constituer une faculté de théologie islamique en Espagne. Le projet, encore en préparation, supposerait d'incorporer la certification d'une des principales institutions religieuses du monde islamique dans la formation d'imams qui exerceraient leur fonction dans le pays.

De plus, l'on remarque les initiatives proposées par le Centre islamique de Madrid, après sa création en 1992. Ce centre organisait en juillet 1995 une rencontre de formation pour imams qui travaillaient en Espagne, où se réunirent une centaine d'imams de tout le pays. Du point de vue de l'éducation supérieure il faut parler de l'initiative de l'Université Islamique Averroès, créée en 1992 et qui débutait ses cours en 1995 avec un programme de crédits avec des contenus en langue arabe, persane et turque, ainsi que d'autres matières de littérature et d'études islamiques, dirigé aussi bien aux musulmans qu'aux non musulmans.

Dans le contexte marocain, l'on remarque les rencontres qu'organise chaque année depuis 2002 à Chefchaouen le Conseil des Oulémas du Nord du Maroc, sous le leadership d'Ali Raisouni. Ces rencontres incluent des séances de travail centrées principalement sur la question de l'Islam en Espagne et en Europe.

Finalement, il faut noter l'initiative du Conseil islamique et culturel de Catalogne qui depuis 2006 organise un programme de formation spécifiquement pour imams, coordonnée par le ministère des Affaires religieuses marocain, avec l'appui de la Generalitat de Catalogne. Jusqu'à l'heure, deux éditions ont eu lieu avec la participation d'environ 80 élèves, bien que tous ne soient pas des imams en actif. Après ces cours, basés sur une combinaison de matières proprement islamiques avec d'autres liées au cadre légal de la liberté religieuse en Espagne, les élèves reçoivent un diplôme qui certifie la formation reçue. Ainsi, et pour la première fois, un cours dirigé spécifiquement aux imams, combine leur formation avec l'émission d'une accréditation qui est, de façon implicite, reconnue par les autorités régionales catalanes.

En définitive, bien qu'il semble de plus en plus évident qu'en Europe, et en Espagne, l'on tende à favoriser une formation qui combine les aspects doctrinaux avec les contextuels, il ne faut pas oublier qu'en plus de ces propositions il existe aussi des initiatives qui se situent clairement

## Fondation Pluralisme et Cohabitation

Pendant cinq siècles, l'Etat espagnol n'a pas maintenu de relations institutionnalisées de coopération avec une communauté confessionnelle autre que la catholique. Ce fut en 1992, avec la Constitution de 1978 et un Etat de nature aconfessionnelle en tant que cadre de référence, que les accords de coopération avec plusieurs minorités religieuses furent signés, avec pour objectif de « garantir la liberté religieuse des individus et des groupes » (Titre I Constitution espagnole). Treize années plus tard, la Fondation Pluralisme et Cohabitation a été créée, c'est le premier instrument destiné à son développement.

La Fondation Pluralisme et Cohabitation est à caractère public et dans son patronat sont représentés neuf ministères, en plus des trois confessions minoritaires auxquelles son action est destinée. La présidence repose statutairement sur le ministre de Justice. Son objet est de contribuer à l'exécution de programmes et projets de nature culturelle, éducative et d'intégration sociale des confessions religieuses minoritaires – musulmane, juive et évangélique. De plus, elle s'occupe de la divulgation de la réalité des confessions minoritaires pour améliorer la connaissance de la société à leur sujet, en évitant, et en stimulant le dépassement des stéréotypes et en favorisant leur intégration dans la société espagnole. Elle s'occupe aussi de promouvoir le développement de la liberté religieuse. Son activité est structurée sur deux axes de travail :

■ **Appui direct aux activités des confessions minoritaires** : environ 85 % des ressources disponibles sont destinées à cet axe. Du point de vue opératif, l'activité se développe à travers l'offre de deux lignes de subvention :

– Ligne 1 : Appui aux fédérations ou organismes de coordination des confessions. Il s'agit d'une subvention annuelle à laquelle concourent les fédérations des confessions minoritaires. Les activités financées sont centrées principalement sur le développement institutionnel et les projets fédératifs de la Commission Islamique d'Espagne (CIE), la Fédération d'Entités Religieuses Evangéliques d'Espagne (FEREDE) et la Fédération de Communautés Juives d'Espagne (FCJE).

– Ligne 2 : Appui aux projets finalistes de contexte local : culturels, éducatifs et d'intégration sociale. Une subvention annuelle à laquelle concourent des communautés, des églises, des entités et des congrégations locales, du moment qu'elles sont avalisées par une fédération et qu'elles sont inscrites au Registre des entités religieuses du ministère de Justice. Les projets financés par cette ligne incluent l'appui à l'amélioration des installations des locaux qui servent à la fois de centres culturels et de réunion, le renforcement des activités d'attention sociale aux membres et familles des communautés, ainsi que les projets d'insertion dans le milieu.

■ **Promotion de la cohabitation dans une société plurielle** : dans cet axe des activités de la Fondation elle-même ont été mises en marche, puisque celle-ci n'a pas été comprise uniquement comme un simple gesteur économique, mais au contraire une fonction d'initiative et promotion, surtout dans son but de sensibilisation et diffusion du pluralisme religieux qui lui a été conféré. C'est la Fondation même qui promeut les activités, auxquelles est destiné 5 % du budget partagé en trois lignes : une ligne consacrée aux études et recherches, une autre à la promotion de journées et séminaires sur la liberté religieuse et une troisième consacrée à la sensibilisation sociale.

En 2005 et 2006, les années d'existence de la Fondation, sept millions d'euros ont été distribués parmi les activités. Pour l'année 2007, 4,5 millions de plus seront investis. Cependant, sa principale réussite n'a pas été l'appui économique aux confessions minoritaires, mais la reconnaissance publique de réalités qui jusqu'à maintenant étaient peu visibles.

Pour plus d'information voir [www.pluralismoyconvivencia.es](http://www.pluralismoyconvivencia.es)

dans le contexte de l'institutionnalisation de l'Islam en Europe. D'autres perspectives sont donc formulées, à partir desquelles l'on peut interpréter ces initiatives qui, sans oublier ces doutes raisonnables des opinions publiques européennes, finissent par suggérer de nouvelles propositions pour organiser l'expression du culte musulman. ■